

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNUipp-FSU**

En réaction aux annonces de la ministre pour faire progresser la scolarisation des tout-petits, le SNUipp-FSU rappelle que cet accueil nécessite des conditions spécifiques et exigeantes, ainsi qu'une véritable formation des enseignants de maternelle.

Hier, la ministre de l'Éducation nationale s'est inquiétée de la faible progression de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, notamment dans les quartiers de l'éducation prioritaire. Avec la ministre des familles, elle a proposé comme réponse de mieux sensibiliser les familles en demandant notamment aux caisses d'allocations familiales (CAF) de contacter les parents par mail afin de leur proposer des places pour scolariser leurs enfants.

S'il y a effectivement un vrai enjeu à faire la promotion de la scolarisation précoce auprès des familles, l'objectif ne peut pas être de faire du chiffre pour du chiffre en affichant une hausse du taux de scolarisation des tout-petits. Une politique volontariste en la matière ne peut donc pas se traduire uniquement par une demande auprès de la CAF d'aller chercher des enfants de 2 ans pour les "jeter" au milieu des autres dans des classes surchargées.

Pour que les tout-jeunes élèves tirent bénéfice d'une scolarisation précoce et pour convaincre les familles, il faut mettre en place des conditions particulières, au sein d'une organisation particulière, avec des enseignants volontaires et formés. Pouvoir être attentif à leurs besoins propres, les aider dans leur socialisation, le développement du langage requière des classes spécifiques d'enfants de moins de trois ans avec des effectifs réduits à 15 élèves. C'est loin d'être le cas actuellement puisque dans 60 % des cas, ces jeunes enfants sont répartis dans des classes de petite section parfois très chargées (1 classe maternelle sur 2 a plus de 25 élèves)

La scolarisation des moins trois ans, que nous soutenons, est exigeante. Elle ne peut donc se faire à l'aveugle et sans projet spécifique comme le souligne fort justement la circulaire de janvier 2013 (à retrouver en pièce jointe). Nous demandons le respect de ce cadrage national avec un vrai partenariat Éducation nationale et collectivités territoriales « pour s'assurer des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits » : ATSEM, locaux scolaires adaptés avec du matériel spécifique, horaires assouplis, liens école maternelle-structures d'accueil de la petite enfance, projet pédagogique. Il est également urgent de mettre en œuvre une véritable formation initiale et continue des enseignants pour l'école maternelle. Pour réussir concrètement la scolarisation des enfants de moins de trois ans, les équipes enseignantes ont besoin d'être soutenues.

Paris, le 5 avril 2016